

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 27 MAI 2026, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Christian Peiry, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Jonathan Bédard, Roxton Falls
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Mathieu Gélinau, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Vincent Beauregard, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Tom Lapierre, Saint-Jude
Claude Vadnais, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Mario St-Pierre, Saint-Pie
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, La Présentation, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon, Sainte-Madeleine et d'un représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thériault, délégué de la Ville de Saint-Hyacinthe et vice-président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Pierre Thériault, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

26-051 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,
Et résolu à l'unanimité

D’adopter l’ordre du jour tel que rédigé.

**26-052 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 22 AVRIL 2026**

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Stéphane Bauchemin,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2026 soit approuvé et signé
tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil
d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-
trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du
conseil d’administration.

26-053 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,
Appuyé par Monsieur Christian Peiry,
Et résolu à l’unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 21 mai 2026 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

BILAN 2025

Les membres présents ont tous reçu copie du bilan des activités de l’année 2025. La directrice générale souligne les faits marquants de l’année et répond aux questions des membres du conseil d’administration.

Le bilan des activités sera publié sur le site Internet de la Régie. Il sera également transmis, par courriel, aux municipalités membres, aux MRC d’Acton et des Maskoutains, aux membres du comité consultatif.

26-054 ÉCOCENTRES — LAURENTIDE ENVIRONNEMENT INC. — ÉTAT DE COMPTE

CONSIDÉRANT que l’entreprise Laurentide Environnement est mandatée par la SOGHU et Éco-Peinture, les organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC pour la récupération des huiles et des peintures selon le principe de responsabilité élargie des producteurs;

CONSIDÉRANT que la Régie avait signé des ententes avec Peintures récupérées du Québec inc. (devenu depuis Laurentide re/sources puis Laurentide Environnement inc.) pour la récupération des peintures et des huiles à ses écocentres en 2003 et 2006;

CONSIDÉRANT que la Régie avait également signé des ententes pour la récupération des résidus domestiques dangereux organiques, en 2007, et inorganiques, en 2009, lesquelles prévoyait une facturation mensuelle des quantités de produits autres que les peintures et les huiles récupérés aux écocentres;

CONSIDÉRANT qu’en 2023 l’entreprise Laurentide re/sources, avait modifié régulièrement, sans préavis, les paramètres de facturation reliés à la collecte des résidus domestiques dangereux :

- avril 2023 : surcharge de carburant,
- mai 2023 : frais de transport,
- juillet 2023 : frais de lavage des bacs souillés (ces derniers ayant été crédités à la Régie en juillet 2025),
- septembre 2023 : surcharge générale de 9 % du prix de la facture;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 23-090 en date du 25 octobre 2023, la Régie avait avisé Laurentide re/sources, Éco-Peinture et la SOGHU de son refus de payer ces sommes supplémentaires ainsi que de son refus de la modification de la liste de prix effective au 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que n’ayant pu s’entendre avec Laurentide Environnement au sujet de la tarification du traitement des résidus autres que la peinture et les huiles laissés par les citoyens à ses écocentres, la Régie a mis fin aux ententes mentionnées précédemment;

CONSIDÉRANT l’état de compte reçu de Laurentide Environnement inc. en date du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Appuyé par Monsieur Éloi Champigny,
Et résolu à l’unanimité

D’acquitter le solde de 1 458,32 \$ dû à Laurentide Environnement inc. et de fermer le dossier.

26-055 DEMANDE D’AVIS JURIDIQUE — MODIFICATION

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 26-046, en date du 22 avril 2026, la Régie autorisait une demande d’avis juridique relatif à l’application des contrats APO 2025 03 RD/MO et APO 2025 04 MR, sous réserve qu’une vérification des situations pouvant entraîner un potentiel conflit d’intérêt soit effectuée;

CONSIDÉRANT que la firme désignée pour la réalisation de ce mandat représente également l’adjudicataire des contrats mentionnés plus haut;

CONSIDÉRANT qu’en conséquence une demande de prix a été effectuée auprès de la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée
Et résolu à l’unanimité

De confier la réalisation du mandat d'avis juridique relatif à l'application des contrats APO 2025 03 RD/MO et APO 2025 04 MR à la firme Bélanger Sauvé, avocats.

D'autoriser le paiement d'honoraires professionnels pour un montant d'environ 2 000,00 \$ (taxes et déboursés en sus).

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 26-046 du 22 avril 2026.

26-056

FIRME SPÉCIALISÉE EN RESSOURCES HUMAINES — MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la directrice générale souhaite pourvoir bénéficier d'un accompagnement, par un intervenant externe spécialisé, dans le cadre de certains dossiers de gestion des ressources humaines plus complexes;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2026 pour le recours, au besoin, à des firmes de consultants;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue en date du 5 mai 2026, de la firme Soluflex Montérégie-Est inc. de Saint-Hyacinthe, laquelle propose une banque de quinze heures pour de l'accompagnement en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Tom Lapierre,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

De retenir les services de la firme Soluflex Montérégie-Est inc. pour de l'accompagnement, au besoin, dans certains dossiers de gestion des ressources humaines.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente de services relative à ce mandat.

D'autoriser à cette fin le paiement d'une somme maximale de 2 325,00 \$, avant taxes.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2026
 - B) Éco Entreprise Québec — Lettre du 19 mai 2026 — Taux de contamination des matières recyclables collectées sur le territoire d’application pour 2025
 - C) Fond d’assurance des municipalités du Québec — Courriel du 12 mai 2026 — Une année record pour le Fonds qui bénéficie aux assurés (versement ristourne)
 - D) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 28 février 2026
-

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

26-057 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Martin Doucet,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 08.

Pierre Thériault, vice-président

Carole Gaulin, greffière-trésorière